



## Le projet genevois de vote par internet

Rares sont les pays où l'on vote quatre fois ou plus par an. Cette spécificité suisse a été le point de départ de la réflexion menée à Genève sur l'adaptation des modalités des scrutins aux nouvelles habitudes de vie. Une première réponse a été l'introduction progressive du vote postal dès 1991. Cela a permis d'augmenter la participation de 20 points. Celle-ci atteint désormais de 50% à 55%. Le vote postal est utilisé par 95% des votants.

En 2000, la réflexion genevoise a porté sur le vote en ligne. Deux catégories de citoyens sont encore souvent privées de la possibilité effective de voter, les Suisses de l'étranger et les personnes handicapées. En outre, il apparaissait qu'internet, comme tout nouveau média, induisait de nouvelles habitudes et touchait un public nouveau.

Dès l'origine, le projet a intégré les dimensions sociologique, politique et juridique. Nous avons adopté une démarche d'implémentation progressive, à la fois pour réunir le maximum d'informations à chaque étape de la mise en œuvre et pour gagner la confiance du corps électoral et de la classe politique.

La légitimité du vote par Internet ne naîtra pas du nombre de personnes qui l'utiliseront, mais du fait que le corps électoral l'accepte, c'est-à-dire estime ses garanties de sécurité et d'anonymat suffisantes. Offrir le choix du mode de vote est aussi constitutif de la légitimité, car il montre de la part de l'Etat un souci des habitudes différentes des uns et des autres.

Nous sommes partis du vote postal pour le réélaborer. Le vote en ligne devait être aussi facile d'accès que le vote postal et ne devait pas imposer d'annonce préalable de l'électeur ni exiger qu'il possède des périphériques tel par exemple un lecteur de cartes à puce.

L'accès au vote se fait sur la base de la même carte de vote, quel que soit le canal choisi. Pour l'électeur, rien n'a changé, si ce n'est l'ajout sur cette carte d'une zone contenant les informations spécifiques au vote en ligne. Cette approche repose sur la conviction que la cyberadministration peut être un outil d'intégration bien plus qu'un facteur d'exclusion.

Notre application a été développée avec des outils standards, telle la programmation java. La partie transactionnelle repose sur des normes ouvertes, tels le protocole IP, la norme SSL 128 bits, java, etc. L'exploitation des serveurs, la gestion relationnelle des bases de données et le décompte de voix à l'issue du scrutin sont réalisés avec des logiciels standards. Comme nous partions de bases existantes, telle la base de donnée des électeurs, par exemple, il nous a fallu tenir compte des normes et formats de ces éléments préexistants. En ce sens l'interopérabilité est partie intégrante du projet. Une conséquence de cela est qu'il serait possible de faire partager notre application à un canton tiers sans avoir à la réécrire.

Lors de chaque scrutin, nous organisons une séance d'information dans les communes concernées, nous distribuons une brochure explicative, nous mettons un ordinateur public à disposition des électeurs, ainsi qu'une centrale d'appel qui répond à leurs questions.

Nous installons aussi des stands dans les centres commerciaux, afin d'offrir le meilleur service à la population. Par ce biais, nous pouvons aussi recevoir les réactions du public.

Les six scrutins officiels que nous avons organisés à ce jour nous ont permis de constater que le vote en ligne incitait les jeunes à voter plus. Les 18 à 29 ans, qui représentent 10% de la population, mais seulement 5% des votants, représentent 10% des votants aussi grâce à internet. Le niveau d'étude des utilisateurs du vote en ligne correspond à celui de la population en général. Internet n'introduit pas de biais à cet égard. Avec internet, les suffrages ne se distribuent pas dans le temps de la même manière qu'avec le vote postal. Les votes en ligne se concentrent sur la dernière semaine du scrutin. Les utilisateurs du vote postal votent au contraire de manière étalée dans le temps.

\*\*\*\*\*